

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRISON (Loire)**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le 17 septembre 2024, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- la présente délibération a été publiée, par extrait, le 25 septembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE**, le **lundi vingt-trois septembre à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni **salle de l'Orangerie à Montbrison**, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Gérard VERNET, Mme Catherine DOUBLET, M. Joël PUTIGNIER, Mme Martine GRIVILLERS, M. Abderrahim BENTAYEB, Mme Christiane BAYET, M. Pierre CONTRINO, Mme Géraldine DERGELET, M. Jean-Yves BONNEFOY, adjoints, M. Bernard COTTIER, M. Jean-Paul FORESTIER, Mme Claudine POYET, M. Gilles TRANCHANT, Mme Thérèse GAGNAIRE, Mme Valérie ARNAUD, M. François BLANCHET, M. Guillaume LOMBARDIN, M. Nicolas BONIN, M. Luc VERICEL, Mme Cindy GIARDINA, Mme Cécile MARRIETTE, M. Jean-Marc DUFIX, M. Vincent ROME, Mme Emmanuelle GUIGNARD, Mme Jacqueline VIALLA, Mme Mireille de la CELLERY, M. Stéphane ROUSSON conseillers, le quorum est atteint.

Absents : Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES, Mme Justine GERPHAGNON, Mme Marine VENET, M. Edouard BION, M. Xavier GONON.

Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES avait donné pouvoir à M. Christophe BAZILE, Mme Marine VENET à Mme Catherine DOUBLET, M. Edouard BION à Mme Cécile MARRIETTE, M. Xavier GONON à M. Gérard VERNET.

Secrétaire : Mme Christiane BAYET.

Délibération n°2024/09/03 – Budget Ville – Décision modificative n°2024/02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L2121-29 ;

Vu le budget principal 2024 tel qu'approuvé le 21 décembre 2023 ;

Vu la délibération n° 2024/04/13 du 29 avril 2024 approuvant la 1^{ère} décision modificative de ce budget ;

Sur proposition de M. Joël PUTIGNIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité, la décision modificative 2024/02 sur le budget Ville telle qu'elle est présentée ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2024
BUDGET VILLE

N°	IMPUTATION			INTITULE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES	Crédits inscrits
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
							Les régularisations concernent :	
	01	7391118	fin	Autres restitutions dégrèvement	40 000,00		régularisations de comptes :	
	11	70845	police	Autre membre du GFP		40 000,00	Ouverture de crédit	0
	01	722	fin	Travaux en régie		430 000,00	Ajustement de crédit	10 000
Chap 042	001	6811	fin	Travaux en régie	300 000,00		Travaux en régie 2023	0
Chap 023	023	023	fin	Dotation aux amortissements	130 000,00		Complément de crédit amortissements	1 700 000
				Virement à la section d'investissement				7 150 000
SOUS TOTAL					470 000,00	470 000,00		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT								Crédits inscrits
							. des inscriptions de crédits supplémentaires et régularisations de comptes :	
	020	21311	999	Hôtel de ville	39 000,00		Travaux en régie 2023	0
	201	21312	999	Bâtiments scolaires	49 500,00		Travaux en régie 2023	0
	020	21318	999	Bâtiments communaux	330 500,00		Travaux en régie 2023	0
	845	2151	999	Voiries	11 000,00		Travaux en régie 2023	0
	281	1	124	Fonds de concours	10 000,00		Régie restaurants, mise aux normes et achat de matériel	25 000
	4238	2	61	Fonds de concours	20 000,00		RSCF achat appel malade	0
op d'ordre	01	16451	fin	Emprunt		1 700 000,00	Emprunt compte à compte	0
op d'ordre	01	1641	fin	Emprunt remb temporaire	1 700 000,00			3 200 000
op d'ordre	01	1641	fin	Emprunt		1 700 000,00	Emprunt compte à compte	3 200 000
op d'ordre	01	16451	fin	Emprunt remb temporaire	1 700 000,00			0
Chap 16	01	16451	514	Emprunt remb temporaire	1 700 000,00			0
Chap 16	01	16451	514	Emprunt remb temporaire		1 700 000,00		0
Chap 040	01	2	fin	Amort bâtiments et installations		10 000,00	Complément de crédit amortissements	3 000
Chap 040	01	3	fin	Amort projet d'infrastructures int nat		15 000,00	" " "	243 000
Chap 040	01	1	fin	Amort biens mobiliers matériels		25 000,00	" " "	205 400
Chap 040	01	28046	fin	Amort attribution compensation		60 000,00	" " "	300 000
Chap 040	01	2805	fin	Amort concessions brevets		30 000,00	" " "	70 000
Chap 040	01	28141	fin	Amort construction sol d'autrui		15 000,00	" " "	1 500
Chap 040	01	28158	fin	Amort installations matériels		10 000,00	" " "	100 000
Chap 040	01	281828	fin	Amort matériel transport		40 000,00	" " "	135 000
Chap 040	01	281831	fin	Amort matériel informatique scolaire		20 000,00	" " "	13 000
Chap 040	01	281838	fin	Amort matériel informatique		30 000,00	" " "	48 000
Chap 040	01	281848	fin	Amort mobilier		5 000,00	" " "	14 000
Chap 040	01	28188	fin	Amort autres		40 000,00	" " "	74 000
	021	021		Virement de la section fonctionnement		130 000,00		7 150 000
	01	10222		FCTVA		-127 000,00	Ajustement FCTVA	930 000
	420	10226		Taxe d'aménagement		23 000,00	Ajustement crédit	220 000
Chap 13	322	13462	066	Dotation soutien à l'invest public local		23 000,00	DSIPL 2021 maison permanences ajustement crédit	0
Chap 13	212	13462	151	Dotation soutien à l'invest public local		5 000,00	DSIPL 2021 stade Montplaisir ajustement crédit	0
Chap 13	020	13462	193	Dotation soutien à l'invest public local		7 000,00	DSIPL 2021 école Chemin rouge ajustement crédit	0
Chap 13	01	13462	050	Dotation soutien à l'invest public local		5 000,00	DSIPL 2021 bureau Montalembert ajustement crédit	0
Chap 13	01	1345		Amendes de police		54 000,00	Amendes 2024 ajustement crédit	87 000
Chap 204	316	2	133	Théâtre Pénitents	-1 000 000,00		Ajustement des crédits de dépenses	2 000 000
	845	2041513	845	Fonds concours	150 000,00		" " "	50 000
	61	20422	170	Fonds de commerce	-300 000,00		" " "	300 000
	588	20422	106	Plan façades	-140 000,00		" " "	160 000
Chap 21	020	2111	400	Terrain nouveau CTM	-100 000,00		" " "	100 000
	254	21318	077	CNAM	-200 000,00		" " "	836 506
	845	2151	153	Place Comtes de Forez	-150 000,00		" " "	200 000
Chap 23	4228	2313	21poleenf	Pôle enfance	-1 200 000,00		" " "	2 500 000
	281	2313	21restau	Restaurant scolaire Gégé	100 000,00		" " "	325 000
Chap 16	fin	1641	01	Emprunt		-2 800 000,00	Ajustement du recours à l'emprunt	3 200 000
SOUS					2 720 000,00	2 720 000,00		0,00

A MONTBRISON,
CERTIFIE EXECUTOIRE

LE MAIRE,

LA SECRETAIRE,

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 ou www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la commune Montbrison, Direction Générale, CS 50179, 42 605 MONTBRISON CEDEX étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.